

## Entre deux « mondes ».<sup>1</sup>

### Les produits du commerce égyptien à Aden (XIII<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> siècle)

Eric Vallet

Article paru dans Damien Coulon, Christophe Picard et Dominique Valérian (sous la direction de), *Espaces et réseaux en Méditerranée VI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle, vol. 1 La configuration des réseaux*, Editions Bouchène, 2007, p. 205-236 [références aux pages entre crochets].

La conquête du Yémen en 1173 par Tūrānšāh, frère de Saladin, marque un véritable tournant dans l'histoire de la péninsule Arabique<sup>2</sup>. Elle signifie d'abord la fin de dynasties arabes, enracinées localement depuis parfois plusieurs siècles, remplacées à la tête du pays par une famille kurde tout d'abord (les Ayyūbides), puis turcomane (les Rasūlides). Elle signifie aussi un bouleversement profond dans l'organisation du territoire yéménite, réuni en une même main, plus ou moins ferme, d'Aden au sud à La Mecque au nord, et du littoral de la Tihāma à l'ouest à la province quasi-indépendante du Ḥaḍramawt, à l'est. Elle parachève enfin la mainmise du pouvoir égyptien sur le commerce de la mer Rouge. Devant le port d'Aden, clé du passage entre la mer Rouge et l'océan Indien, Tūrānšāh aurait ainsi déclaré, selon l'historien Ibn al-Aṭīr : « Nous ne sommes pas venus pour détruire la cité, mais seulement pour en prendre possession, l'occuper et tirer profit de ses revenus<sup>3</sup>. » Les liens entre les ports de l'Égypte, 'Aydāb au premier chef, et Aden étaient bien établis depuis le XI<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. La conquête ne faisait qu'étendre la souveraineté ayyūbide à l'intérieur d'un espace déjà largement intégré économiquement et humainement.

La rupture entre le sultan ayyūbide du Caire et Nūr al-Dīn 'Umar b. Rasūl, ancien lieutenant du sultan ayyūbide du Yémen, consacrée par la reconnaissance califale de l'indépendance rasūlide en 1235, ne devait pas [p. 206] remettre en cause la vigueur des échanges de part et d'autre et de la mer Rouge. La domination de la nouvelle dynastie des Rasūlides ne fut toutefois définitivement assise sur un vaste territoire, allant de La Mecque à Zafār (actuel Oman), que par son fils, le sultan al-Malik al-Muzaffar Yūsuf, qui passa une grande partie de son long règne (1249-1295) l'épée à la main. Solidement installée dans les forteresses des hauts-plateaux montagneux au sud du Yémen, sa descendance devait régner jusqu'en 1454<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Cette contribution présentée dans une première version au cours du séminaire sur les réseaux en Méditerranée en février 2005, a grandement bénéficié des remarques de ses participants. Elle a ensuite mûri sous le soleil de l'Arabie, au cours d'un séjour parmi les chercheurs du Centre français d'archéologie et de sciences sociales de Sanaa. Que tous, à Paris ou à Sanaa, soient ici remerciés.

<sup>2</sup> Sur cette conquête, voir notamment M. L. Bates, *Yemen and its conquest by the Ayyubids of Egypt (AD 1137-1202)*, PhD Thesis, Université de Chicago, 1975 ; G. R. Smith, *The Ayyubids and early Rasulids in the Yemen (567-694/1173-1295)*, Londres, 1974, vol. 2, p. 31-50 ; J.-Cl. Garcin, *Un centre musulman de la Haute-Égypte médiévale : Qūs*, Le Caire, 1976, p. 127 sq.

<sup>3</sup> D'après G. R. Smith, *The Ayyubids*, op. cit., p. 47.

<sup>4</sup> J.-Cl. Garcin, *Un centre musulman*, op. cit., p. 96-106.

<sup>5</sup> Pour une présentation brève de cette dynastie, voir « Rasulides », *Encyclopédie de l'Islam*<sup>2</sup>, VII, p. 470-473 (G. R. Smith). Sur le sultan al-Muzaffar, D. M. Varisco, « Texts and Pretexts : the Unity of the Rasulid State under al-Malik al-Muzaffar », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 67, 1994, p. 13-23.

D'origine turcomane, les sultans rasūlides étaient, tout autant que les Ayyūbides, des étrangers dans le pays qu'ils gouvernaient. Nul hasard, donc, si le sultan al-Muzaffar accorda une importance toute particulière à mieux connaître les ressources de son royaume, comme l'attestent les archives qui ont été rassemblées pour lui, archives qui sont au centre de mon travail. Contrairement à ce qui s'est passé dans la quasi-totalité des autres régions du monde arabe médiéval, une partie des archives du sultanat rasūlide ont été conservées jusqu'à nos jours, et cela pour des raisons encore largement obscures. L'une des raisons tient à la pratique, semble-t-il assez répandue, de réunir à la mort du sultan tous les documents dispersés qui se trouvaient en sa possession et de les relier en un volume unique. C'est ainsi que fut réunie en un même recueil à la disparition du sultan al-Muzaffar, en 1295, une série de documents de nature hétérogène qui se trouvaient vraisemblablement en sa possession : description des productions artisanales de différentes villes du pays, évaluation des récoltes des terres sultaniennes, mais aussi liste de pensions accordées à l'entourage du sultan, etc. Ce recueil a été édité très récemment par Muḥammad Ġāzim, chercheur yéménite au Centre français d'archéologie et de sciences sociales de Sanaa, sous le nom de *Nūr al-ma'ārif fī nuẓum wa-qawānīn wa-a'rāf al-Yaman fī al-'ahd al-muzaffarī al-wārif* (abrégé ci-après *Nūr al-ma'ārif*)<sup>6</sup>.

[p. 207] Parmi tous les documents contenus dans ce manuscrit, se distingue nettement un ensemble de six listes des taxes perçues dans le port d'Aden sur des produits de provenance variées, à l'export et à l'import (fig. 1)<sup>7</sup>.

	Contenu des listes	Nombre de marchandises taxées *
A.	Marchandises de toute provenance à l'importation et à l'exportation	506
B.	Marchandises provenant essentiellement des régions riveraines de l'océan Indien, à l'importation	279
C.	Marchandises du Kārim exportées vers l'Inde	38
D.	Marchandises importées depuis l'Égypte	164
E.	Marchandises exportées vers l'Égypte	36
F.	Marchandises importées depuis le Yémen	133

**Fig. 1. Listes fiscales des marchandises taxées à Aden d'après *Nūr al-ma'ārif***

\* Ce nombre est indicatif. Dans la mesure du possible, nous avons tenté de compter tous les articles de commerce séparément, même lorsque plusieurs étaient cités ensemble car soumis à une même taxe. Cependant, une telle distinction est parfois délicate à opérer. Ces nombres sont donc à prendre essentiellement comme des ordres de grandeur.

<sup>6</sup> *Lumière de la connaissance des règles, lois et coutumes sous le règne glorieux d'al-Muzaffar*, éd. M. Ġāzim, Sanaa, CEFAS, 2003-2005, 2 vol. (langue arabe et introduction en langue française). Le titre a été donné par l'éditeur du manuscrit. Une première présentation du contenu de ce manuscrit a été donnée par son éditeur dans « Nūr al-Dīn et al-Muzaffar : la construction de l'Etat rasoulide au Yémen », *Chroniques yéménites*, 1996-1997, p. 68-91, accessible en ligne sur le site [cy.revues.org](http://cy.revues.org). Pour une présentation approfondie de la nature de ce recueil, voir notre article, « Décrire et analyser les archives du sultanat rasūlide. Le cas de *Nūr al-ma'ārif* », *Chroniques yéménites*, 14 (2007), accessible en ligne sur [cy.revues.org](http://cy.revues.org). Le présent travail doit énormément aux nombreux échanges, accueillis par l'hospitalière demeure du CEFAS à Sanaa, au cours desquels Muḥammad Ġāzim nous a fait profiter de son grand savoir avec patience, humour et générosité. Qu'il en soit ici chaleureusement remercié.

<sup>7</sup> Les listes se trouvent dans le volume I, p. 409-491. On doit signaler aussi l'existence de deux autres listes contenant les taxes sur les produits passant par l'île de Dahlak (importation et exportation), p. 460 et 485. Pour une traduction intégrale de ces listes, voir notre ouvrage *Grands ports du Yémen médiéval*, IFAO, à paraître.

Dans ces listes, chaque article ou ensemble d'articles est soumis à une ou plusieurs taxes d'importation selon le système de perception dit *ad naturam* ou « à prix fixes » selon l'expression de Claude Cahen<sup>8</sup>. Le [p. 208] nombre de ces taxes peut aller jusqu'à trois. À la taxe principale appelée « dîme » *'uṣūr*<sup>9</sup> s'ajoute en effet pour la plupart une « taxe de courtage » (*dilāla*) censée rétribuer les « services » rendus par l'Administration portuaire aux marchands dans la commercialisation de leurs articles. Une « taxe des galères » (*ṣawānī*) étaient aussi prélevée sur un nombre moindre de produits. Ces listes ne constituent pas un ensemble cohérent : elles ont été vraisemblablement produites par des personnes différentes – des scribes de la douane d'Aden – à des dates diverses du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle. La plupart des autres documents de *Nūr al-ma'ārif*, en-dehors des listes de taxes, étant datés entre 1290 et 1295, il est donc tout à fait probable que ces listes ont été copiées – à défaut d'avoir été élaborées – peu avant la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

Cet ensemble prend un relief tout particulier si l'on se souvient que Claude Cahen et Robert B. Serjeant avaient déjà exhumé un traité fiscal issu du Yémen rasūlide, *Mulaḥḥaṣ al-ḥiṭān wa'l-albāb wa-miṣbāḥ al-hudā li-l-kuttāb* (ci-après *Mulaḥḥaṣ al-ḥiṭān*), contenant du matériau de même nature mais pour une période plus tardive (début du XV<sup>e</sup> siècle, fig. 2)<sup>10</sup>.

	Contenu des listes	Nombre de marchandises taxées
G.	Marchandises importées depuis l'Inde	265
H.	Marchandises importées depuis l'Égypte	182
I.	Marchandises importées depuis le Yémen	50
J.	Marchandises importées depuis le Golfe, l'Afrique de l'Est et l'Arabie	85

**Fig. 2. Listes fiscales des marchandises taxées à Aden d'après *Mulaḥḥaṣ al-ḥiṭān***

\* *Mulaḥḥaṣ al-ḥiṭān* contient cinq listes des folios 17 à 26, auxquels s'ajoute le folio 4.

<sup>8</sup> La spécificité du système fiscal d'Aden a déjà été mise en lumière par Cl. Cahen, par comparaison avec celui d'Alexandrie tel que le révèle le *Minhāj fī 'ilm ḥarāj Miṣr* d'al-Maḥzūmī. A Aden, « les modalités d'assiette des taxes nous apparaissent beaucoup plus variables : il y en a qui sont calculées *ad valorem*, comme ici [= à Alexandrie], mais d'autres aussi données à prix fixe, sur la base de prix réels qui devaient peu varier, épargnant donc le calcul, et d'autres au contraire qui, faute de pouvoir être appuyées sur des prix connus d'avance, ou pour toute autre raison, sont définies et perçues en nature. Dans le cas de taxes à prix fixe, le barème est forcément donné marchandise par marchandise, d'où nécessité d'une longue liste ; mais il l'est en réalité aussi bien dans le cas des autres modes d'assiette, ce qui fait que notre document principal, le *Mulaḥḥaṣ*, se présente essentiellement comme une interminable énumération de denrées et des droits dont elles sont frappées ». Cl. Cahen, « Douanes et commerce dans les ports méditerranéens de l'Égypte médiévale d'après le *Minhādī* d'al-Maḥzūmī », *JESHO*, VII, 1964, p. 256 (= *Maḥzūmiyyāt*, Leyde, 1977). Pour une étude détaillée du système fiscal du port d'Aden, se reporter au chapitre 3 de notre étude, *L'Arabie marchande. État et commerce sous les sultans rasūlides du Yémen (626-858/1229-1454)*, à paraître aux Publications de la Sorbonne.

<sup>9</sup> Pluriel de *'uṣr*. Pour une discussion sur l'emploi de ce terme, voir G. R. Smith, « Maritime Trade and Commerce in Ayyubid Aden. Practices and Taxes », *Proceedings of the Seminar for Arabian Studies*, Londres, 25, 1995, p. 131 (= *Studies in Medieval History of the Yemen and South Arabia*, Londres, 1997, VII) ; G. R. Smith, « More on the Port Practices and Taxes of Medieval Aden », *New Arabian Studies* 3, Exeter, 1996, p. 211 (= *Studies in Medieval History of the Yemen and South Arabia*, Londres, 1997, VIII).

<sup>10</sup> L'édition de ce manuscrit important, annoncée dès 1957 (« A Fiscal Survey of the Medieval Yemen : Notes preparatory to a Critical Edition of the *Mulaḥḥaṣ al-ḥiṭān* of al-Ḥasan Ibn 'Alī al-Sharīf al-Ḥusaynī », *Arabica*, IV, p. 22-33), ne vit cependant pas le jour avant la disparition de ces deux grands maîtres. G. R. Smith a fait paraître une traduction anglaise de cet ouvrage en s'appuyant sur les notes inédites de Cahen et Serjeant : *A Medieval Administrative and Fiscal Treatise from the Yemen. The Rasulid Mulaḥḥaṣ al-ḥiṭān of al-Ḥasan b. 'Alī al-Ḥusaynī*, Oxford University Press (Journal of Semitic Studies Supplement 20), 2006. Cette traduction étant sortie après l'achèvement de notre étude, les données du *Mulaḥḥaṣ* utilisées dans cet article ont cependant été tirées de notre propre lecture du manuscrit, un *unicum* conservé à la Bibliothèque Ambrosienne (Milan), envers qui nous sommes reconnaissants de nous en avoir communiqué une copie microfilmée.

\*\* L'ensemble de ces régions est désigné comme *al-tafārīq* « les [provenances] diverses », qui incluent ce qui ne vient ni de l'Inde, ni de l'Égypte.

[p. 209] À la différence de *Nūr al-ma'ārif* toutefois, le manuscrit du *Mulāḥḥaṣ* présente des lacunes importantes : la fin du manuscrit n'a pas été conservée et un ou plusieurs folios paraissent manquer dans le chapitre consacré aux taxes dans le port d'Aden. En dépit de cela, les règles de composition de ces listes est similaire d'un recueil à l'autre : il renvoie à une même pratique administrative à plus d'un siècle d'intervalle. Chacune des listes dans ces deux recueils est en effet précédée d'un titre qui indique selon quel principe elle a été constituée : toutes sont ordonnées en fonction de la provenance des produits (Inde, Égypte, Yémen, autres) ou de leur destination, à l'exception de la liste A de *Nūr al-ma'ārif* qui est une liste générale classée dans l'ordre alphabétique des produits.

La masse des produits enregistrés dans ces deux recueils est frappante. Aden est alors un port prospère, fréquenté à la fois par des marchands venant d'Égypte, d'Inde, mais aussi du golfe Persique, de la côte africaine, et, bien entendu de l'intérieur de la péninsule Arabique. Ce port n'est pas le seul du Yémen rasūlide, mais il est sans conteste le plus important<sup>11</sup>. Du XIII<sup>e</sup> au début du XV<sup>e</sup> siècle, il joue en effet le rôle de point de passage quasi-obligé pour les marchandises circulant entre la mer Rouge et l'océan Indien<sup>12</sup>. La navigation à longue distance obéissait en effet à des rythmes saisonniers assez stricts, commandés par les variations du régime des vents. Profitant des vents du nord qui soufflaient à la fin du printemps et au début de l'été, les navires de l'Égypte arrivaient à Aden, selon les almanachs rasūlides parvenus jusqu'à nous, entre le 13 et le 27 tammūz (juillet) pour ne repartir qu'aux mois d'aylūl et de tishrīn I (septembre et octobre)<sup>13</sup>. Selon les almanachs, ce convoi de navires venu d'Égypte portait un nom : le *kārim*<sup>14</sup>. À son arrivée commençait la « Grande saison » [p. 210] (*al-mawsim al-kabīr*), celle qui réunissait les marchands de l'Égypte et ceux de l'Inde, avant le départ des navires venus des contrées orientales au mois de āb (août).

Notre propos n'est pas de mener ici une étude complète du commerce des marchands venus d'Égypte à Aden, ce qui nous amènerait notamment à aborder la difficile question des moyens de paiement. Dans le cadre de la réflexion menée sur les réseaux de produits en Méditerranée, nous tenterons plus modestement de préciser, à partir de ces diverses listes de taxes, quels étaient les produits du commerce égyptien importés à Aden et quelle était l'importance de ce port par rapport aux réseaux de produits méditerranéens aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Par « produits du commerce égyptien », nous entendons en effet non seulement ce qui était produit ou récolté en Égypte, mais aussi ce qui y pénétrait par le biais du commerce méditerranéen. L'idée couramment reprise est qu'Aden n'était qu'un espace de transit, un point intermédiaire dans un réseau plus vaste allant des côtes de l'Inde à celles de la Méditerranée. Cela se reflète-t-il à travers les listes de taxes rasūlides ?

<sup>11</sup> Pour une présentation générale du port d'Aden à la période médiévale, voir R. B. Serjeant, « The Ports of Aden and Shihr (Medieval Period) », *Les grandes escales I, Recueils de la Société Jean Bodin 32 (10<sup>e</sup> colloque d'histoire maritime)*, Bruxelles, 1974, p. 208-223, (= *Studies in Arabian History and Civilisation*, Londres, 1981). Les autres ports principaux sont al-Ahwāb, port de Zabīd sur la côte de la Tihāma, al-Shihr et Zafār dans le Ḥaḍramawt.

<sup>12</sup> *Nūr al-ma'ārif* rapporte à ce sujet des règles assez contraignantes. Voir notamment vol. I, p. 492-494.

<sup>13</sup> R. B. Serjeant, « The Ports of Aden and al-Shihr », *art. cit.*, p. 215-217, citant trois manuscrits de Milan, du British Museum et du Vatican. Le principal almanach rasūlide a été étudié par D. M. Varisco, *Medieval Agriculture and Islamic Science. The Almanac of a Yemeni Sultan*, University of Washington Press, 1994, en particulier p. 215-231 sur la navigation.

<sup>14</sup> Le premier à avoir mis en lumière le sens de *kārim* comme convoi de navires est S. D. Goitein, « New Light on the Beginnings of the Karim Merchants », *JESHO*, I, 1958, p. 175-184.

Notre approche consiste donc à partir de cette documentation en prenant ce qu'elle veut bien nous donner. La première question à laquelle il nous faut répondre porte sur l'identification des « produits du commerce égyptien » en son sein.

Le point de départ le plus simple consiste à prendre les produits mentionnés dans la plus ancienne liste des marchandises « venant d'Égypte » (liste D dans *Nūr al-ma'ārif*) qui a été intégralement conservée. Pour plus de clarté, nous avons regroupé les produits qui y sont mentionnés en deux catégories (annexe). Un premier groupe est constitué par 94 produits textiles très divers. On relève peu de textiles bruts, mais essentiellement des pièces d'étoffes plus ou moins travaillées, pouvant servir à la fois à l'habillement et à l'ameublement comme tentures, nappes ou couvertures<sup>15</sup>. L'autre ensemble (46 articles) regroupe tout ce qui ne trouve pas place dans ce premier groupe massif. Assez hétéroclite en lui-même, il contient un petit nombre de produits alimentaires, quelques condiments (cumin, noix de galle) et substances utilisées en cosmétique, parfumerie, pharmacopée ou teinturerie (alun, etc.). On peut aussi noter la présence de divers matériaux solides comme le cuivre, le corail ou le papier. Toutefois, un certain nombre de matériaux bruts ou travaillés n'apparaissent pas : la céramique, mais aussi le fer brut ou les objets confectionnés à base de fer, sans parler de l'or ou de l'argent. Cela s'explique en partie par le fait que [p. 211] ces produits échappaient au système de taxation *ad naturam* : selon *Nūr al-ma'ārif*, l'impôt levé sur le verre et des objets manufacturés en métal s'établissait au prorata de leur valeur, estimée par les officiers de la douane à Aden<sup>16</sup>.

Nonobstant ces cas particuliers, une observation plus poussée de la documentation montre que cette première liste semble présenter un certain nombre de lacunes. Une autre liste fiscale à notre disposition permet de les combler en partie. Il s'agit de la liste A, qui n'est pas liée à une provenance spécifique mais est présentée comme regroupant tous les produits arrivant à Aden. Une première opération consiste à enlever tous ceux qui sont taxés au titre de la contribution des galères (*šawānī*) : en effet, celle-ci n'était prélevée que sur les marchandises venant du golfe Arabo-Persique ou de l'Inde<sup>17</sup>. On arrive ainsi à un ensemble assez large qui contient des produits dont la provenance peut être tout aussi bien La Mecque, l'Abyssinie, que le Yémen... ou l'Égypte. Retranchons dans un second temps les produits qui sont dits venir du Yémen (liste E) et ceux qui sont explicitement de provenance abyssinienne ou mecquoise (signalés par les expressions *min Makka*, *min al-Habaša* et par l'adjectif *habašī*). On peut ainsi ajouter avec certitude un certain nombre d'articles à la liste D : des aromates (comme les blattes de Byzance, des opercules de gastéropodes utilisés comme aromates), du fer, et certaines étoffes comme les turbans de Sicile, au total 36 articles, pour la plupart des textiles (annexe). Les produits « égyptiens » mentionnés dans les deux listes D et A n'ont pas été ici repris dans notre tableau récapitulatif : seuls apparaissent les 36 produits propres à la liste A. Toutefois, une comparaison entre ces deux nomenclatures montre dans la liste A une récurrence plus importante des adjectifs de provenance comme *miṣrī*, *dimyaṭī*, *qūṣī*, (d'Égypte, de Damiette, de Qūṣ) qui est à mettre en relation avec le fait qu'il s'agit d'une liste générale dans laquelle les provenances supposées sont plus volontiers précisés.

Ce travail de recouplement interne aux listes de *Nūr al-ma'ārif* n'est pas suffisant. Il doit être élargi aux autres sources évoquant les produits du commerce égyptien à Aden. Deux séries de comparaisons peuvent être menées, la première avec les autres listes fiscales

<sup>15</sup> Cf. S. D. Goitein, *A Mediterranean Society. The Jewish Communities of the Arab World as Portrayed in the Documents of the Cairo Geniza, IV. A Daily Life*, University of California Press, 1983, p. 105-130 ; 150-199.

<sup>16</sup> *Nūr al-ma'ārif*, I, p. 501.

<sup>17</sup> G. R. Smith, « More on the Port Practices », *art. cit.*, p. 212 ; M. Jazim, « Nūr al-Dīn et al-Muzaffar », *art. cit.*, p. 80.

connues en dehors de *Nūr al-ma'ārif*, la seconde avec les sources indiquant quels produits étaient réellement commercés.

Le plus ancien exposé détaillé sur les taxes d'Aden connu actuellement est le fait du géographe d'origine persane, Ibn al-Muğāwir (m. après 1229), [p. 212] auteur d'une description de la péninsule Arabique dans le premier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle intitulée *Ta'rīḥ al-mustabṣir*<sup>18</sup>. Le port d'Aden est la cité qui y est présentée avec le plus de détails<sup>19</sup>. Outre une liste de 10 produits « égyptiens » taxés (que l'on retrouve parmi la liste D complétée, cf. annexe, produits précédés d'une astérisque), cet auteur donne aussi une liste précieuse de 13 produits venant d'Égypte exemptés de taxes à leur arrivée dans la douane d'Aden<sup>20</sup>. Il s'agit dans l'ensemble de produits alimentaires (comme la farine ou l'huile d'olive) ou d'usage courant (savon grossier, potasse). Parmi eux, certains sont mentionnés dans la liste D complétée comme des produits taxés (le miel par exemple). Comment comprendre cette divergence ? Faut-il y voir la marque d'un durcissement de la taxation au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, qui aurait progressivement soumis à prélèvement des produits exemptés à l'époque d'Ibn al-Muğāwir ? L'auteur du *Ta'rīḥ al-mustabṣir* suggère lui-même une autre piste : à la fin de son énumération des articles exemptés, il répète deux fois, à propos des fruits secs et du miel, que l'absence de prélèvement ne se produit que « s'il s'agit de petites quantités ». Cela rejoint plusieurs indications de *Nūr al-ma'ārif* selon lesquelles certains types de produits, notamment alimentaires, échappaient aux procédures de taxation normale lorsque leur quantité était inférieure à 100 raṭl de Bagdad, soit environ 40 kg<sup>21</sup>. La confrontation avec Ibn al-Muğāwir explique donc pourquoi les listes de *Nūr al-ma'ārif* contiennent si peu de produits alimentaires venant d'Égypte : vraisemblablement transportés en faible quantité, ils échappaient largement à la taxation. A contrario, la liste donnée par Ibn al-Muğāwir laisse supposer que, parmi les autres marchandises (tissus, métaux, etc.), peu étaient exemptées et que l'énumération de *Nūr al-ma'ārif* peut être considérée comme à peu près complète.

[p. 213] À deux siècles d'intervalle, *Mulāḥḥaṣ al-fiṭan* offre à l'historien un matériau riche pour affiner son traitement des listes de *Nūr al-ma'ārif*. Si le traité est daté de 1412, les données qui y sont rapportées paraissent renvoyer à la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, voire à la première moitié de ce siècle dans certains cas<sup>22</sup>. L'énumération des produits importés depuis l'Égypte montre-t-elle une évolution notable par rapport à celle de *Nūr al-ma'ārif* ?

- Beaucoup de produits de la liste H (*Mulāḥḥaṣ*) sont déjà mentionnés dans les listes D et A (*Nūr al-ma'ārif*) (pour les tissus, 86 sur 124, soit 70 % environ). La liste H contient aussi des articles qui ne sont pas mentionnés dans les listes A et D, 42 produits textiles selon notre décompte. Cependant, tous ne sont pas à considérer comme des produits nouvellement introduits dans le *Mulāḥḥaṣ*.

<sup>18</sup> Ibn al-Mujāwir, *Ṣifat bilād al-Yaman wa-Makka wa-ba'd al-Ḥiğāz al-musammā Ta'rīḥ al-mustabṣir*, éd. O. Löfgren, Leyde, 1951. Pour une présentation générale de cette œuvre, voir G. R. Smith, « Ibn al-Mujāwir's 7<sup>th</sup>/13<sup>th</sup> Century Guide to Arabia : the Eastern Connection », *Occasional Papers of the School of Abbasid Studies*, 3, Université de St Andrew, 1990, p. 71-88 (= *Studies in Medieval History of the Yemen and South Arabia*, Londres, 1997, III). Ce dernier a traduit l'ensemble du texte en anglais, à paraître prochainement. Une traduction française de la description d'Aden a été proposée par G. Ducatez dans deux articles : « Aden et l'océan Indien au XIII<sup>e</sup> siècle : navigation et commerce d'après Ibn al-Mujāwir », *Annales islamologiques*, IFAO, 37, 2003, p. 137-156 et « Aden aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles selon Ibn al-Mujāwir : son passé légendaire, son histoire sous les Zuray'ides et les Ayyoubides, son site, ses monuments et ses aménagements », *Annales islamologiques*, 38, 2004, p. 159-200.

<sup>19</sup> p. 106-147 dans l'édition de Löfgren, *op. cit.*

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 140-142.

<sup>21</sup> Cette limite quantitative est évoquée dans deux dispositions : *Nūr al-ma'ārif*, I, p. 509-510. Pour le poids du raṭl de Bagdad, voir « Makāyil », *Encyclopédie de l'Islam*<sup>2</sup>, VI, p. 117 (E. Ashtor).

<sup>22</sup> Le cas le plus troublant est celui des tables de la fiscalité foncière qui incluent les revenus des provinces des hauts-plateaux du nord du Yémen (f°13-14). Or ceux-ci échappèrent définitivement à la dynastie rasūlide après 1322.

- En effet, il s'avère que sept produits de la liste du *Mulahḥaṣ* ne sont cités ni dans la liste D, ni dans la liste A, mais... dans la liste F des produits « provenant du Yémen » par voie de terre<sup>23</sup>. Sans aucun doute, ces produits étaient en réalité acheminés depuis l'Égypte vers La Mecque par voie terrestre ou maritime avant d'être convoyés vers le sud du Yémen à l'occasion de la caravane du pèlerinage yéménite. Ces produits issus de la liste F et cités par le *Mulahḥaṣ* ont donc été ajoutés à notre tableau récapitulatif.

Au total, notre tableau récapitulatif ainsi constitué (annexe) comprend 185 articles, dont 132 produits textiles. En terme de diversité, ce sont donc ces derniers qui l'emportent très largement. Cela ne signifie pas cependant qu'ils constituent la majeure partie des produits du commerce égyptien en terme de volume ou de valeur.

Rien ne nous garantit en effet que ce tableau corresponde à celui des produits réellement échangés. Une comparaison rapide avec le matériau de la Geniza du Caire, relatif au commerce dans l'océan Indien et la mer Rouge et accessible en langue anglaise, s'est avérée instructive, bien que la plupart des textes conservés en son sein soient antérieurs au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>24</sup>. À partir de près de 150 documents tirés de la Geniza « indienne » (*India* [p. 214] *book*), S. D. Goitein avait lui-même établi en 1965 le décompte suivant (fig. 3) :

Textiles	36 produits
Autres, dont :	67 produits
Objets métalliques manufacturés	23
Objets domestiques (tapis, etc.)	7
Médicaments, papier, livres	19
Métaux bruts	7
Corail	1
Produits alimentaires	10

**Fig. 3. Répartition des produits importés à Aden depuis l'Égypte selon S. D. Goitein** (« Letters and Documents on the India Trade in Medieval Times », *Studies in Islamic History and Institutions*, Leyde, 1968, p. 341)

On constate que le rapport entre articles textiles et non-textiles est inverse par rapport aux données tirées de *Nūr al-ma'ārif* et confirmées par *Mulahḥaṣ al-fiṭān*. Deux facteurs semblent y contribuer : le premier est la présence plus importante dans la correspondance de ces marchands des métaux travaillés et bruts, ainsi que des produits alimentaires, sous-représentés dans les listes fiscales pour des raisons que nous avons explicitées. Reste le second facteur qui est la faiblesse évidente du nombre de produits textiles cités dans les documents de la Geniza. Cela s'explique en grande partie par le fait que les marchands de la Geniza, à la différence des officiers de la douane yéménite, n'éprouvaient pas le besoin de spécifier outre mesure le type ou la qualité des étoffes qu'ils convoyaient ou vendaient et s'en tenaient à des dénominations générales. Là où 'Allān b. Ḥassūn, un marchand juif actif dans

<sup>23</sup> Un produit a été retrouvé aussi dans la liste B (*mallāwāt quṭn*).

<sup>24</sup> Les documents que nous avons utilisés pour la comparaison sont les suivants :

- Bodl. MS Heb d66, f. 67 v ; TS 24.64 ; TS12. 320 ; Mosseri L-12 (IV.7) (traduits en anglais in S. D. Goitein, *Letters of Medieval Jewish Traders*, Princeton, 1973, p. 177-181, 185-192, 192-197 et 212-216)

- TS 6 J 4 fol. 14 ; TS 18 J 2, fol. 7 ; TS NS J, fol. 5 ; TS 24.66 (in S. D. Goitein, « From Aden to India. Specimens of the Correspondance of India Traders of the Twelfth Century », *JESHO*, 23, 1980, p. 43-66.

- TS 10 J 16, f. 1 ; TS AS 156.237 r° ; TS AS 156.238 r° (in « Portrait of Medieval India Trader : Three Letters from the Cairo Geniza », *BSOAS*, 50, 1987, p. 454-460).

- TS NSJ1 1.3 ; TS NSJ 241 ; ULC Or. 1081, J3 (in R. E. Margariti, *Like the Place of Congregation on Judgement Day : Maritime Trade and Urban Organization in Medieval Aden (ca. 1083-1229)*, Ph. D. Princeton University, 2002, inédit, p. 212).

la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, évoque les toiles de lin (*maqāṭī'*) qu'il emporta lors de son premier voyage de Fustāt vers Aden sans plus de précisions<sup>25</sup>, *Nūr al-ma'ārif* ne distingue pas moins de sept types de *maqāṭī'* taxés différemment au sein de la douane yéménite.

Une fois admise cette différence dans les dénominations, on ne peut qu'être frappé par la proximité des produits de la Geniza « indienne » et de [p. 215] la documentation rasūlide (annexe, produits précédés d'un rond). Cette proximité est d'autant plus grande si on élargit la recherche à l'ensemble des textes « méditerranéens » de la Geniza<sup>26</sup>. Il est donc fort probable que le noyau des listes fiscales rasūlides remonte aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles. Le milieu des marchands juifs d'Aden, sur lequel la Geniza du Caire offre un éclairage précieux, n'a d'ailleurs pas été étranger à la mise en place de l'administration douanière adénite. Ibn al-Muğāwir signale en effet que c'est un certain Ḥalaf al-Nahawandī, juif venu d'Iraq, qui aurait « rénové » (*istağadda*) le système de taxation au début du règne des Zuray'ides sur Aden<sup>27</sup>. Si l'on considère que les listes rasūlides reflètent un état ancien du commerce, leur valeur doit-elle être pour autant mise en doute pour les siècles suivants ?

Pour la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, à défaut de lettres de marchands, *Nūr al-ma'ārif* offre des documents qui, une fois confrontés aux listes fiscales, peuvent livrer des indications intéressantes. Le recueil contient notamment quelques notations éparses sur les achats ou les acquisitions effectués à Aden par l'Administration au profit de la famille rasūlide, pour l'essentiel des « épices » destinées à des usages divers (safran, cumin, noix de galle, mastic, antimoine et potasse notamment)<sup>28</sup>. Il est plus difficile en revanche d'avoir des informations sur les achats de textiles : à une exception près, *Nūr al-ma'ārif* n'a conservé aucune trace d'achats faits à Aden pour le compte de l'administration dans ce domaine<sup>29</sup>. Il en va de même pour les produits manufacturés<sup>30</sup>. Le document le plus complet de cette période est sans aucun doute l'inventaire des produits passés par les entrepôts sultaniens à Aden en 680/1281-1282 qui a été copié au milieu d'autres documents relatifs à l'administration du port d'Aden<sup>31</sup>. La même remarque sur la répartition [p. 216] entre produits textiles et non textiles peut être formulée à son sujet que sur les documents de la Geniza : si les métaux (cuivre, fer, étain) et les substances diverses (kohl, mastic, mercure, safran, etc.) y sont bien représentés (27 sur les 54 de notre tableau récapitulatif), les tissus sont évoqués dans des termes beaucoup plus vagues : ce sont les « étoffes *sawāsī*, *bunduqī*, *maqāṭī'* et toutes les autres sortes de tissu égyptien (*al-bazz al-miṣrī*)<sup>32</sup> ». L'abondance de détails sur les produits textiles dans les listes

<sup>25</sup> S. D. Goitein, « Portrait of a Medieval India Trader », *art. cit.*, p. 454-455 (texte arabe de la lettre 10J16, f. 1 de la collection Taylor-Schechter, Cambridge) et 458-459 (traduction anglaise).

<sup>26</sup> Tels qu'ils ont été présentés et exploités dans *A Mediterranean society*. Une recherche faite à partir du dictionnaire élaboré par W. Diem et H.P. Radenberg, *The Arabic Material of S. D. Goitein's A Mediterranean Society* (Wiesbaden, 1994) montre que tous les types de textiles ('*amā'im*, '*aqadāt*, '*aṣā'ib*, '*baḍalāt*, '*baḥāniq*, '*baqā'ir*, '*fuwat*, '*ḥulal*, '*ma'āḡir*, '*malāḥif*, '*mallāwāt*, '*manādīl*, '*maqāṭī'*, '*naṣāfī*, '*sawāsī*, '*ṣimāl*, '*ṣuqaq*, '*taqāni*' et '*uzur*') sont mentionnés dans les documents de la Geniza du Caire. Il en va de même pour la très grande majorité des produits non textiles de notre tableau récapitulatif.

<sup>27</sup> La famille zuray'ide, originaire de la tribu de Hamdān, gouverna la région d'Aden au nom des Ṣulayḥides (dynastie ismaélienne du Yémen) de 1080 à 1171.

<sup>28</sup> *Nūr al-ma'ārif*, I, p. 527, 530, 532-533, 542-543, 548 et 551-552.

<sup>29</sup> *Nūr al-ma'ārif*, I, p. 170-171 : achat de '*ṣuqaq* et de '*maqāṭī'* à Aden dans le quartier d'al-Ḥawak. Deux sortes sont citées : mélangées (lin et soie) ou pures (lin seulement).

<sup>30</sup> Un texte mentionne par exemple l'achat à Aden pour la cour du sultan d'un tapis dans lequel on trouve un animal ailé (*al-'anqā'*) « franc de Chypre » (*ifranjī qubrusī*), acheté à la coudée de 2 à 4 dinars au maximum (*Nūr al-ma'ārif*, I, p. 289). Le fait même de donner tant de détails dans la description montre qu'il s'agissait d'un produit rare.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 521-524.

<sup>32</sup> *Ibid.* p. 521. Signalons que les '*sawāsī* et '*bunduqī* sont aussi cités dans les chroniques de la période rasūlide parmi les quatre types d'étoffes précieuses emportées par l'armée rasūlide lors de la conquête du port oriental de

fiscales rasūlides ne doit donc pas nous égarer sur leur importance réelle sur les marchés du port d'Aden. Mis à part un nombre limité d'étoffes citées régulièrement dans les sources administratives ou marchandes comme les *maqāṭi'*, la présence des autres textiles à Aden devait être très irrégulière et aléatoire.

Le tableau primaire que nous venons de constituer à partir des nomenclatures rasūlides et la réflexion sur leur fiabilité sont une étape nécessaire. Pour autant, nous ne pouvons nous arrêter là. Une telle énumération ne donne en effet qu'une représentation statique de l'échange et ne permet pas d'aborder directement la question des réseaux de produits. D'où venaient précisément les marchandises ? À quel prix étaient-elles vendues ? En quelles quantités ? Répondre à ces questions n'est pas évident au travers des sources fiscales, qui ne sont pas des sources marchandes. Pour autant, leur usage à cette fin n'est pas impossible. En tant que sources normatives, les listes fiscales offrent une image utile de la hiérarchie des produits selon leur poids, mais surtout leur qualité, leurs prix, voire leurs usages. Toutes ces différenciations subtiles entre les articles du commerce échappent en très grande partie à l'historien contemporain, qui est le plus souvent tenté de lire dans l'espace – dans les itinéraires suivis par les marchandises, leur diffusion à courte, moyenne ou longue distance – ces hiérarchies qui mènent du produit commun au produit rare.

La provenance exacte des marchandises dites « d'Égypte » mentionnées dans les listes fiscales et l'itinéraire qu'elles ont suivi restent cependant extrêmement difficiles à discerner. La dénomination des produits est la plupart du temps trompeuse. Dans la liste A par exemple, l'adjectif « égyptien » ou l'expression « d'Égypte » interviennent toujours lorsqu'il s'agit de distinguer deux variétés d'un même produit. L'alun « d'Égypte » (*šabb miṣrī*) est ainsi qualifié par opposition à celui qui vient d'al-Šiḥr, le port du Ḥaḍramawt, à l'est du Yémen. Il est pourtant notoire que cet alun [p. 217] « d'Égypte » était en fait de provenance variée, de Haute-Égypte mais aussi de Méditerranée orientale, etc.<sup>33</sup> La confusion est la plus totale dans le cas des tissus. Nombreux étaient ceux qui portaient le nom d'une ville égyptienne : Qūṣ, Damiette, Dabīq. En fait, plus que d'une indication sur l'origine réelle des productions, il s'agissait de « labels », de noms de produits, parfois anciens et passés dans l'usage courant. Le « Dabīq » (*dabīqī*) désignait un type d'étoffe à base de lin, fabriquée en de nombreux endroits ; au XIII<sup>e</sup> siècle, la ville de Dabīq avait en effet disparu depuis longtemps<sup>34</sup>. Ce qui différenciait le « Damiette », du « Qūṣ » ou du « Dabīq », c'était donc tout autant la longueur, la qualité de leur tissage ou les matières employées que la provenance réelle.

Si l'on s'éloigne de l'Égypte, le trouble est encore plus grand. Que penser de ces manteaux en laine, destinés à se protéger contre les pluies (*mamāṭir*), attribués à Antioche, alors même que la ville, prise par Baybars en 1268, était moribonde à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ? Ou bien de cette étoffe souvent citée, le *sūsī*, dont le nom proviendrait de la ville de Sousse en Ifriqiyya ? On relève en effet un étrange *sūsī qūṣī* dans les listes rasūlides dont l'interprétation est délicate : s'agit-il d'une étoffe de type « Sousse » fabriquée à Qūṣ, ou bien d'une étoffe ayant à la fois les caractéristiques – largement obscures – des étoffes de type « Sousse » et de celles de type « Qūṣ » ? En réalité, le tissage du *sūsī* est attesté dans les fabriques royales égyptiennes des Fatimides depuis le XI<sup>e</sup> siècle, et *Nūr al-ma'ārif* nous apprend que l'on fabriquait aussi du *sūsī* dans les ateliers du... Yémen<sup>35</sup>.

---

Zafār (actuel Dhofar en Oman). Cf. Ibn Ḥātim, *Kitāb al-simṭ al-ġālī al-ṭaman fī aḥbār al-mulūk min al-ġuzz bi'l-Yaman*, éd. G. R. Smith, in *The Ayyūbids*, op. cit., I, p. 511.

<sup>33</sup> Cf. Cl. Cahen, « Douanes et commerce d'après le *Minhādī* », art. cit. p. 259-260.

<sup>34</sup> Cf. S. D. Goitein, *A Mediterranean society*, op. cit. IV, p. 163. Cette remarque sur la pérennité des dénominations commerciales, sans lien avec les lieux de production réels, a déjà été formulée par J.-Cl. Garcin à propos des étoffes dites de Qūṣ dans le *Mulaḥḥaṣ* (*Un centre musulman*, op. cit., p. 228).

<sup>35</sup> *Nūr al-ma'ārif*, I, p. 140, 143 et 148.

La perplexité n'est pas moindre pour l'étoffe qualifiée de *bunduqī*. L'adjectif se rapporte en arabe à tout ce qui provient de Venise (*al-Bunduqiyya*), mais aussi à ce qui est relatif à la noisette (*bunduq*). Cela pourrait signifier que des étoffes de soie « vénitiennes » étaient vendues à Aden au plus tard à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Il existe de fait des fabricants de soie à Venise à cette période. Mais la production s'y est développée surtout dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle avec l'arrivée des soyeurs de Lucques. Surtout, les sources arabes des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles qui mentionnent le *bunduqī* en Égypte (*al-Qalqašandī*, *al-Maqrīzī*) en font plutôt un drap de laine, qu'une étoffe de soie<sup>36</sup>. Les documents de *Nūr al-ma'ārif* autres que les listes offrent de fait des indications ambiguës sur ce [p. 218] *bunduqī*. Certes, il est classé sans hésiter comme une étoffe qui vient de l'Occident chrétien<sup>37</sup>. Mais on trouve aussi la mention de ce produit, à la fois comme fil de soie et comme type de broderie, utilisés dans les fabriques de soieries des sultans du Yémen<sup>38</sup>. Sans préjuger des résultats que pourraient donner des recherches complémentaires sur ce point délicat, nous émettons ici l'hypothèse que deux produits différents sont désignés par ce même adjectif : d'une part une étoffe, ou plus exactement un drap de laine, exporté à Alexandrie notamment par les Vénitiens ; d'autre part un type de fil de soie, peut-être d'une couleur s'approchant de la noisette et de provenance indéterminée.

Quoi qu'il en soit, il est clair qu'une grande partie de ces produits « d'Égypte » provenaient en réalité plus largement du monde méditerranéen. Toutefois cet horizon était-il exclusif ? Si la liste D de *Nūr al-ma'ārif* se présente seulement sous le titre : « marchandises provenant d'Égypte (*min al-diyār al-miṣriyya*) », celle de *Mulaḥḥaṣ al-fiṭan* regroupe plus explicitement les articles arrivant « d'Égypte (*al-diyār al-miṣriyya*), d'al-Ṭūr, d'al-Quṣayr, de 'Aydāb, de Sawākin et de Dahlak ». Tout porte donc à croire que les produits « d'Égypte » venaient en fait d'une aire incluant aussi toute la rive occidentale de la mer Rouge représentée par les cinq ports susnommés. Ces ports étaient en effet fréquentés par le fameux convoi du *kārim* reliant Aden et 'Aydāb et n'étaient pas uniquement des points de transit : les marchands venus d'Égypte y menaient aussi de petites transactions, essentiellement grâce aux ventes de textiles qui procuraient en retour un surcroît d'espèces monétaires ou de produits africains (ivoire, peaux) utiles pour l'achat des produits de l'Inde à Aden. C'est ce que montre notamment une lettre du marchand 'Allān b. Ḥassūn, dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, écrite après sa première traversée de la mer Rouge de 'Aydāb à Aden : « Nous avons vendu des robes (*aksiyā'*) pour 10 *miṭqāl* à Dahlak à Sarrāj à condition que je puisse prendre l'argent à mon retour avec le *Kārim*. Je lui ai vendu aussi des robes pour 40 dinars, et à Bādi' (côte africaine), j'ai vendu à Ibn Nājī des robes pour 4 *miṭqāl* et à Sawākin à 'Abd al-Rāziq pour 20 *miṭqāl*<sup>39</sup>. » Il est à noter que la vente à [p. 219] crédit des marchandises à Sawākin ou Dahlak assurait aussi la possibilité de retrouver quelques liquidités sur le chemin du retour d'Aden à 'Aydāb, liquidités nécessaires pour l'acquittement des droits de douane et des frais de transport en Égypte.

Par ailleurs, les convois maritimes de la mer Rouge n'avaient pas le monopole du transport des produits méditerranéens. Comme le suggère les rapprochements entre la liste F (produits du Yémen) de *Nūr al-ma'ārif* et la liste H de *Mulaḥḥaṣ al-fiṭan*, l'itinéraire terrestre

<sup>36</sup> Cf. E. Ashtor, « L'exportation des textiles occidentaux dans le Proche-Orient musulman au bas Moyen-Âge (1370-1517) », *Studi in Memoria di Federico Melis*, Naples, 1973, vol. III.

<sup>37</sup> *Nūr al-ma'ārif*, I, p. 288-289 expose le système de perforations des bordures de l'étoffe *bunduqī* permettant de connaître sa longueur. La présentation s'achève par cette notation instructive : « Ceci un code (*ṣūra*) convenu par les Francs et dont profitent les Musulmans. Quant aux trous qui se trouvent à l'extrémité de l'étoffe, ordonnés selon le sens de la largeur, il s'agit d'un signe (*alāma*) indiquant la valeur de l'étoffe que seuls les Francs comprennent, et qu'aucun musulman ne comprend, ceci afin que les musulmans ne connaissent pas le prix des étoffes [qui leur sont vendues] dans leurs pays [d'origine]. »

<sup>38</sup> *Nūr al-ma'ārif*, I, p. 143.

<sup>39</sup> S. D. Goitein, « Portrait of a Medieval India Trader », *art. cit.*, p. 455 (texte arabe) et 459 (traduction anglaise).

qui longeait la côte occidentale de la Péninsule était aussi un axe essentiel de ce commerce. Le pèlerinage de La Mecque jouait bien entendu un rôle essentiel dans cette activité, rôle qui alla grandissant après le rétablissement du *maḥmal* égyptien dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>40</sup>. De La Mecque, la caravane du pèlerinage yéménite rapportait des articles venus non seulement du Caire, mais aussi de Syrie et d'Iraq. Cette « connexion orientale » apparaît nettement dans la liste A de *Nūr al-ma'ārif* où de nombreux produits sont réputés cheminer à la fois par le golfe Persique et par La Mecque. Il en va ainsi de la myrte dite « de Perse » (*hadās fārisī*), des capes « de Bagdad » ou « de Mossoul » (*naṣāfi*) qui parvenaient à Aden à la fois par la mer Rouge, le Golfe et la route terrestre de La Mecque. De fait, les articles énumérés dans notre tableau récapitulatif (annexe) se laissent aisément répartir en deux catégories en ce qui concerne les itinéraires qu'ils ont suivis : pour la majeure partie d'entre eux (produits textiles comme le *sūsī*, le *bunduqī*, les *maqāṭi* ou non textiles comme l'alun, le storax ou le corail), seul apparaît l'itinéraire Égypte-mer Rouge, qu'il soit maritime ou caravanier via La Mecque ; pour une cinquantaine de produits seulement, issus pour la plupart des régions orientales, cette première voie venait compléter la route maritime du Golfe passant par l'île de Qays (supplanté à partir du XIV<sup>e</sup> siècle par Hurmuz). En définitive, *Nūr al-ma'ārif* et *Mulaḥḥaṣ al-ḥiṭān* confirment donc la primauté de la mer Rouge dans les échanges entre le sud de la Péninsule et le monde méditerranéen et le rôle important de l'Égypte comme intermédiaire dans la distribution des produits venus de l'Orient musulman (Iraq et Iran). Reste à savoir sur quoi reposait cette prééminence.

Il n'y a pas lieu de revenir ici sur les conditions politiques ni sur l'organisation de la navigation qui ont permis de faire de la mer Rouge un axe de circulation particulièrement actif à partir du XI<sup>e</sup> siècle, largement contrôlé par les Rasūlides aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles<sup>41</sup>. Les listes rasūlides [p. 220] nous offrent en revanche la possibilité de nous interroger sur l'existence d'une politique fiscale propre aux produits du commerce égyptien.

Une première approche possible consisterait à suivre l'évolution de la taxation depuis les débuts de la période rasūlide (Ibn al-Muḡāwir) jusqu'à la période du *Mulaḥḥaṣ* (début XV<sup>e</sup> siècle, ou plus vraisemblablement seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle). La liste d'Ibn al-Muḡāwir ne permet pas de comparaison étendue. Les taxes qui y sont mentionnées sont en tout cas légèrement différentes de celles données dans *Nūr al-ma'ārif*. De façon plus certaine, la taxe principale (*'uṣūr*) dans *Mulaḥḥaṣ al-ḥiṭān* paraît presque toujours supérieure à celle de *Nūr al-ma'ārif*. Toutefois, on constate que pour près de 80 % des produits textiles cités à la fois dans *Nūr al-ma'ārif* et *Mulaḥḥaṣ al-ḥiṭān*, le *'uṣūr* de la liste H est égal exactement ou presque à la somme du *'uṣūr* et de la *dilāla* des produits correspondants dans les listes A, D et E<sup>42</sup>. La taxe de courtage (*dilāla*), qui n'est pas mentionnée explicitement dans *Mulaḥḥaṣ al-ḥiṭān*, n'a donc pas disparu à cette période mais a été incorporée dans la dîme. Il est donc frappant de constater que le montant du prélèvement semble avoir connu une grande stabilité entre la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle.

Cette première constatation renvoie à la question des prix, préalable nécessaire dans l'évaluation du poids relatif des taxes à l'importation. Nous possédons malheureusement peu d'informations à ce sujet. En dehors des indications renfermées par les documents de la Geniza du Caire, les sources historiques et géographiques portant sur le Yémen sont quasi-muettes. Là encore, les rares données proviennent de *Nūr al-ma'ārif*, incluses dans trois listes

<sup>40</sup> J.-Cl. Garcin, *Un centre musulman*, op. cit., p. 202.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 96-106. Sur le contrôle rasūlide de la navigation, voir E. Vallet, « Yemeni 'Oceanic Policy' at the end of the 13th century », *Proceedings of the Seminar for Arabian Studies*, 36 (2006), Oxford, Archeopress, p. 289-296, et plus largement, *L'Arabie marchande*, op. cit., chap. 8.

<sup>42</sup> Nous avons inclus dans ce décompte six produits pour lesquels l'écart entre les deux montants est inférieur à 1 %.

d'approvisionnement du sultan et de sa famille qui ont enregistré les prix d'achats à Aden à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>43</sup>. Outre le fait qu'elles ne portent que sur sept produits venant d'Égypte, leur fiabilité est néanmoins incertaine : les achats ayant été effectués par l'Administration, il n'est pas assuré que les prix soient ceux du marché au moment de la transaction.

Cependant, s'agissant de déterminer la politique fiscale de l'Administration rasūlide, le niveau des prix réels, nécessairement fluctuant selon les saisons et les conditions d'approvisionnement du marché, importe peu. En effet, les modalités du prélèvement fiscal, majoritairement effectué *ad naturam*, impliquent que la taxe n'était pas fixée en fonction de la valeur réelle du produit, mais en fonction d'un prix [p. 221] de référence invariable. Le montant des *'uṣūr*, *dilāla*, *shawānī* est loin d'être uniforme dans les listes : chaque produit avait en réalité sa taxe propre et il faut donc bien supposer que celle-ci avait été fixée selon une échelle de valeur préexistante, fiscale ou marchande. La provenance géographique semble être un facteur déterminant pour la fixation du taux de la dîme (*'uṣūr*). Cela est particulièrement visible dans la liste A : un même produit était plus taxé lorsqu'il provenait du Golfe que lorsqu'il arrivait par la mer Rouge, la différence pouvant dépasser les 50 %<sup>44</sup>. En revanche, la taxe de courtage (*dilāla*) ne variait pas en fonction de l'itinéraire mais bien plus en fonction de la qualité des produits : c'est elle qui paraît finalement le mieux refléter cette échelle de valeur. Plusieurs indices textuels suggèrent qu'elle représentait 1 % de la valeur du produit au moment où les listes fiscales ont été fixées<sup>45</sup>. Partant de cette hypothèse, nous avons donc calculé le prix de référence approximatif en dinar *malikī* (monnaie de compte d'Aden) de chaque produit issu du commerce égyptien (annexe). Les résultats obtenus nous paraissent significatifs. Dans le cas de séries homogènes, comme les tissus décomptés par dix, un tel calcul permet en effet de dresser d'utiles comparaisons (fig. 4 tirée du tableau récapitulatif en annexe).

Prix (dinars)	Nombre de produits (%)
0-10	18
11-20	10
21-30	17
31-40	5
41-50	11
51-60	5
61-70	1
71-80	11
81-90	0
91-100	4
101-200	4
201-300	2
301-400	1
401 et +	2
Inconnu	9

<sup>43</sup> *Nūr al-ma'ārif*, I, p. 542-543 (approvisionnement de la forteresse d'al-Ta'kar, non datée), p. 548 (approvisionnement d'al-Ta'kar en 691/1291) et p. 551 (approvisionnement de la forteresse d'al-Dumluwa, non datée).

<sup>44</sup> Par exemple, le *'uṣūr* de la soie brute (*ibrīsim*) en provenance de La Mecque ou de l'Égypte s'élève à 6 dinars, mais il monte à 9 dinars + ½ + 1/3 lorsqu'elle arrive du Golfe (Liste A, 409-1 et 409-2).

<sup>45</sup> Ibn al-Muḡāwir, *Ta'rīḥ al-mustabṣir*, *op. cit.* p. 146. Dans *Nūr al-ma'ārif*, certaines indications vont dans ce sens : les taxes des grosses perles non taillées sont exprimées *ad valorem* et la *dilāla* est présentée de la manière suivante : 1 dinar pour 100 (I, p. 463). Pour la garantie, le « courtage » (*dilāla*) est indiqué « pour 100 [dinars] 1 dinar » (I, p. 177).

#### Fig. 4 Répartition des produits textiles en fonction de leur prix de référence

Chaque produit nécessiterait à lui seul de longues recherches. Toutefois, il nous paraît possible de répartir grossièrement les textiles issus du commerce égyptien en trois catégories. Au sommet de [p. 222] l'échelle de valeur émergent quelques types pour lesquels le prix de référence de 10 pièces est très élevé (au-dessus de 90 dinars). Il s'agit pour l'essentiel d'étoffes précieuses, satins, brocarts le plus souvent brochés d'or. On peut ensuite distinguer une catégorie intermédiaire de produits compris entre 30 et 90 dinars. Dans cette catégorie, un même produit est fréquemment décliné selon ses trois principales qualités : excellente (*ḡayyid*, *raft'*), moyenne (*wasat*) et médiocre (*muqārib*). Il est intéressant de noter que les étoffes « de Sousse » et les draps « de Venise » se classent plutôt dans cette catégorie, les prix de référence du *sūsī* blanc en lin et du *sūsī* en soie écrue étant compris entre 30 et 100 dinars les 10, et ceux du *bunduqī* entre 40 et 80 dinars. Il en va de même pour les étoffes dites d'Antioche et la plupart des étoffes venues d'Iraq et d'Iran. En-dessous de 30 dinars, on trouve essentiellement des tissus faits à base de lin, qui émanent vraisemblablement de la production locale égyptienne. Le prix varie ici essentiellement en fonction de la longueur – courte pour les *manādīl*, '*aqadāt*, *maqāṭi*' ou plus longue pour les *mallāwāt* et les *malāḥif* – mais aussi en fonction de la présence de broderies, de bords ornementés, ainsi que de la qualité du lin. Il est à noter que les étoffes faites de lin fin (*šarb*) souvent associées au type « Dabīq » appartiennent plutôt à la catégorie intermédiaire, voire supérieure pour les grands draps (*mallāwāt*) en lin fin brochés d'or utilisés vraisemblablement comme voiles d'apparat.

La comparaison des prix de référence permet aussi de mieux distinguer plusieurs types de textiles qui remplissent les mêmes fonctions, comme les différentes pièces utilisées dans la composition des turbans. Trois produits, '*amā'im*, *manādīl*<sup>46</sup> et *maqāṭi*' dont les prix relèvent de la catégorie inférieure, devaient être d'un usage commun. Quant aux *baqā'ir*, turbans larges, et aux étoffes de Sousse (*sawāsī*), qui appartenaient plutôt à la catégorie intermédiaire, ils paraissent avoir été particulièrement réservés à l'élite religieuse, politique ainsi qu'à l'élite marchande<sup>47</sup>. Les exemples précis de ce type pourraient être multipliés. Retenons simplement que les tissus venant d'Égypte présentaient une diversité certaine en termes [p. 223] de prix. Les listes fiscales suggèrent en effet que les importations d'Aden ne se limitaient ni aux étoffes de luxe, ni aux textiles de faible qualité : la présence de produits de prix et de qualité moyenne était notable.

Une telle étude des prix de référence ne peut être menée sur les autres produits non textiles qui ne constituent pas de séries homogènes. Toutefois, une fois ces prix établis, il est aisé de calculer la part relative de la dîme ('*uṣūr*) par rapport à ceux-ci. La distinction que nous avons opérée entre produits textiles et non-textiles prend alors tout son sens (annexe). Une observation, même rapide, de notre tableau récapitulatif prouve en effet que les taux de taxation ne s'établissent pas au même niveau dans ces deux catégories. La moyenne d'imposition des produits non textiles est située aux alentours de 5 % - si nous excluons trois produits au taux beaucoup plus élevé, dont le fer qui était soumis à un système particulier de

<sup>46</sup> Bien que nous l'ayons traduit par « châle », le *mandil* pouvait aussi entrer dans la composition du turban. Voir R. P. A. Dozy, *Dictionnaire détaillé des noms des vêtements chez les Arabes*, Amsterdam, Jean Müller, 1845<sup>1</sup>, p. 415-418 et S. D. Goitein, *A Mediterranean society*, *op. cit.*, I, p. 402 n. 30.

<sup>47</sup> Sur l'usage des *baqā'ir* en Égypte : S. D. Goitein, *A Mediterranean society*, *op. cit.*, I, p. 408, n. 209. Sur les *sawāsī* : R. P. A. Dozy, *Supplément aux dictionnaires arabes*, I, p. 701. Les *baqā'ir* étaient offerts en cadeau par l'administration rasūlide à des propriétaires de navire importants venus de l'Inde à Aden, cf. *Nūr al-ma'ārif*, I, p. 515 et 519 ; des *sawāsī* étaient envoyés annuellement comme gratification aux prédicateurs et juges musulmans de 52 villes indiennes par le pouvoir rasūlide, *ibid.*, p. 516-518. Sur ces expéditions vers l'Inde, voir E. Vallet, « Les sultans rasūlides du Yémen, protecteurs des communautés musulmanes de l'Inde (VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup>/XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles) », *Annales Islamologiques*, 41 (2007).

prélèvement en nature<sup>48</sup>. Celle des produits textiles représente un peu plus du double, à près de 11 %. Ces taux prennent un sens supplémentaire si on les compare à ceux qui étaient appliqués aux produits venus de l'Inde<sup>49</sup> : environ 14 % pour les produits textiles et 10 % pour les « épices » au sens large (condiments, parfums, simples, etc.), avec de très fortes disparités au sein de cette dernière catégorie. La taxation sur les produits venant de l'Inde et du Golfe était de plus alourdie par l'ajout de la « taxe des galères » qui représentait 10 % de la dîme. Il est donc clair que la politique fiscale rasūlide favorisait nettement les importations venues d'Égypte via la mer Rouge ou la route terrestre de La Mecque par rapport à celles qui venaient de l'Inde.

Il reste à comprendre pourquoi existait cette différence de traitement fiscal entre produits textiles et non-textiles. La principale piste qui s'offre à nous est d'essayer de suivre le devenir de ces produits du commerce égyptien, une fois arrivés dans le port d'Aden. *Nūr al-ma'ārif* a conservé par chance un document précieux, intitulé « Taxe d'exportation (*ḥarġ*) sur les marchandises du Kārim (*al-baḍā'i' al-kārimiyya*) expédiées vers l'Inde (*al-musāffara ilā bilād al-Hind*) » et contenant une nomenclature de 38 marchandises (liste C, fig. 5).

* <i>adam taqīl wa-ḥafīf</i>	cuirs épais et fins	<i>mā'i'a sā'ila</i>	storax liquide
<i>'afṣ</i>	noix de galle	<i>maḥlab</i>	résine
* <i>'āj</i>	ivoire	* <i>murr</i>	myrrhe
<i>azfār</i>	blattes de Byzance (2 sortes)	<i>muṣṭakā</i>	mastic
* <i>dūsā</i>	alcool de datte	<i>qiṣr al-maḥlab</i>	résine et écorce
<i>furfūran</i>	?	<i>qiṣr al-mā'i'a</i>	marc du storax
* <i>fuwwa</i>	garance	* <i>quṣṭ</i>	<i>costus</i>
* <i>ġazl</i>	fil	<i>raṣāṣ abyad</i>	étain
<i>ḥadīd</i>	fer	<i>raṣāṣ aswad</i>	graphite
<i>ḥadīd fūlād</i>	acier	* <i>salūḥ</i>	?
<i>ḥumar</i>	fruit du tamarin	<i>si'd</i>	souchet
<i>kattān</i>	lin	<i>ṣifr</i>	cuivre (2 sortes)
<i>kammūn</i>	cumin	<i>sunbād</i>	émeri
<i>kibrīt</i>	soufre	<i>tamara</i>	tamarin (3 sortes)
<i>kuḥul</i>	kohl	<i>uṣna</i>	lichen (2 sortes)
* <i>luk</i>	laque	* <i>'uṭb</i>	coton (2 sortes)

Fig. 5 Produits du *kārim* exportés vers l'Inde selon *Nūr al-ma'ārif* (ordre alphabétique)

Une première remarque s'impose : dix produits qui ne sont pas mentionnés dans notre tableau récapitulatif (annexe) apparaissent dans cette énumération (précédés d'une astérisque). Si l'ivoire, les cuirs et le *costus* proviennent essentiellement de la Corne de l'Afrique, la garance, la myrrhe, le coton et l'alcool de datte sont plutôt issus du Yémen. Il est intéressant [p. 224] de constater qu'ils sont ici présentés comme des « marchandises du *kārim* », confirmant ainsi que la mer Rouge et le golfe d'Aden n'étaient pas un simple espace de transit entre l'Égypte et Aden : les transactions qui pouvaient y être conclues à une échelle locale étaient pour une part intégrées à des cycles d'échanges à plus longue distance. Toutefois, plus que ces ajouts, ce sont surtout les absences qui sont frappantes dans cette

<sup>48</sup> Sur ce système, voir *Nūr al-ma'ārif*, I, p. 501. Les deux autres taux, 32 % pour le marc de sésame et 15 % pour le *furfūran* sont pour l'heure inexplicables.

<sup>49</sup> Ces moyennes ont été calculées sur 37 produits textiles et 58 « épices » tirées de la liste B de *Nūr al-ma'ārif*.

liste : on n'y trouve mention ni du verre, ni de l'alun, ni du corail, sans parler de la disparition complète des 132 produits textiles mentionnés dans les listes d'importation. On pourrait supposer cette liste incomplète ou lacunaire. Pour autant, la mention des seuls textiles bruts (lin et fils) laisse supposer que l'absence des étoffes n'est pas due au hasard. Il est à remarquer de plus que *Nūr al-ma'ārif* possède aussi une liste des produits de l'Inde expédiés vers l'Égypte (liste E), qui possède la même caractéristique : aucun textile indien n'y est mentionné, alors même que leur importation à Aden ne fait aucun doute<sup>50</sup>.

[p. 225] Deux hypothèses peuvent être formulées. La première, étonnante au premier abord, est que les textiles importés d'Égypte à Aden n'étaient pas réexportés vers des horizons maritimes plus lointains. Il en allait ainsi explicitement pour le verre. Une clause conservée dans *Nūr al-ma'ārif* précise en effet que dans le port d'Aden, « l'expédition du verre doré égyptien n'est autorisée à absolument personne qui voyagerait vers l'Abyssinie ou vers l'Inde car c'est un présent pour le maître (*ṣāhib*) de Tāna et pour d'autres<sup>51</sup> ». De fait, l'envoi d'étoffes de Sousse (*sawāsī*) comme présents aux prédicateurs et juges musulmans des côtes de l'Inde est bien attesté<sup>52</sup>, mais aucun texte n'indique que cette étoffe était monopolisée par le pouvoir rasūlide à Aden, à plus forte raison pour les autres étoffes qui n'étaient pas destinées à devenir de précieux présents. À n'en pas douter, il faut donc plutôt voir là une particularité des réseaux de diffusion des produits textiles dans le sud de la péninsule Arabique. On connaît l'importance des étoffes et des vêtements dans la définition des statuts et l'affirmation du prestige social, que ce soit au sein de la sphère domestique (ameublement) ou de la sphère publique<sup>53</sup>. Partant de là, le commerce des productions textiles est largement dépendant de facteurs culturels. Le Yémen, de ce point de vue, est resté longtemps un pays usant des tissus à profusion, chaque groupe social, chaque ville et chaque village se distinguant de l'autre par le biais d'un vêtement spécifique<sup>54</sup>. La diversité des tissus importés d'Égypte et plus largement du monde méditerranéen, qu'elle réside dans les prix, les formes, les ornements ou les couleurs répondait bien à l'hétérogénéité de la demande sociale de textile au Yémen. On peut donc émettre l'hypothèse que le sud de la péninsule Arabique a joué un rôle essentiel dans l'« absorption » des tissus venus du monde méditerranéen, constituant ainsi le véritable terminus méridional de ce réseau de produits. Dans cette perspective, le Yémen tout entier constituerait l'hinterland du port d'Aden ; le transport des tissus depuis Aden vers les marchés de l'intérieur échapperait à toute taxation à la sortie du port, ce qui expliquerait leur absence dans la liste C.

De fait – et c'est là notre seconde piste –, le système de taxation constitue un nœud essentiel du problème que nous posons. Dans le cas des [p. 226] métaux, épices et substances diverses provenant d'Égypte et réexpédiés vers l'Inde, le poids de la fiscalité était de toute évidence partagé entre les marchands venus de l'Égypte et ceux de l'Inde. L'imposition relativement faible à l'importation qui pesait sur les marchands du *kārim*, de l'ordre de 5 % comme nous avons pu le voir, se doublait en effet d'une imposition presque équivalente à l'exportation, de l'ordre de 4 % du prix de référence, à laquelle les marchands de l'Inde étaient assujettis. Dans l'autre sens, les épices de l'Inde, plus lourdement taxées à l'importation (environ 10 %), ne subissaient qu'un prélèvement d'à peu près 2 % à leur départ vers l'Égypte. Suivant l'organisation du port d'Aden, le prélèvement de ces taxes à

<sup>50</sup> *Nūr al-ma'ārif*, I, p. 485.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 498. Tāna est située sur la côte occidentale de l'Inde, proche de l'actuel Bombay.

<sup>52</sup> Voir note 47.

<sup>53</sup> Pour l'Orient médiéval, voir notamment S. D. Goitein, *A Mediterranean society, op. cit.*, IV, p. 150-158 ; « Libās », *Encyclopédie de l'Islam*<sup>2</sup>, V, p. 737-758 (Stillman).

<sup>54</sup> Peu d'études ont été conduites à ce sujet, si ce n'est sur la période contemporaine. Cf. M. Mundy, « *Ṣan'ā' Dress 1920-1975* », *Ṣan'ā'. An Arabian Islamic City*, éd. R. B. Serjeant et R. Lewcock, Londres, 1983, p. 529-540 et le catalogue de l'exposition du musée du tapis et des arts textiles de Clermont-Ferrand : A. Maurières, P. Chambon et E. Ossart, *Reines de Saba. Itinéraires textiles au Yémen*, Aix-en-Provence, 2003.

l'importation comme à l'exportation supposait que les produits imposés n'entrent et ne sortent que par la voie maritime<sup>55</sup>. Si les tissus n'étaient pas soumis à la taxe d'exportation, c'est donc qu'ils échappaient à ce système contraignant et pouvaient être réexpédiés librement par la Porte terrestre d'Aden vers l'intérieur des terres ou même réembarqués sur les navires sans contrôle. Le fait de les taxer plus lourdement que les autres produits à l'importation (de 10 à 14 %) aurait ainsi permis de concilier à la fois la rentabilité du prélèvement fiscal et la satisfaction de la présumée forte demande économique et sociale en textiles.

Retenons pour conclure quelques lignes de force qui se sont dégagées de notre étude. Si les fondements de la fiscalité adénite sont jetés dès les XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle, les documents de la période rasūlide parvenus jusqu'à nous montrent que le système fiscal avait atteint dès la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle un degré de complexité non négligeable et qu'il s'est caractérisé ensuite par une grande stabilité au moins jusqu'au début du XV<sup>e</sup> siècle, au moment de la rédaction de *Mulahhas al-fiṭan*. Ce système faisait d'Aden un véritable point de rupture entre deux « mondes » commerciaux, celui de la Méditerranée, éventuellement prolongé jusqu'à la mer Rouge, et celui de l'océan Indien. Il était de plus largement favorable aux marchands et aux marchandises venus de ce premier monde, via les ports égyptiens de la mer Rouge ou les pistes caravaniers de l'ouest de la Péninsule. Là s'arrêtent nos certitudes. Les listes fiscales ne permettent pas en effet de tirer des conclusions définitives ni sur les quantités commercées ni sur le rôle exact des différents produits dans les dynamiques de l'échange. Tout autant que l'étendue d'un réseau, c'est sa densité qui est importante, marquée par la fréquence et l'ampleur plus ou moins fortes des échanges qui y prennent place. Dans cette perspective, il semble bien que les textiles issus de l'Égypte et du monde méditerranéen aient joué un rôle [p. 227] particulier dans les échanges des territoires riverains de la mer Rouge, contribuant à faire de ces derniers un espace de commerce resserré, très différent de l'océan Indien. Si l'on considère qu'à la différence de matériaux et substances diverses (corail, cuivre et fer, storax, etc.) couramment expédiés vers l'Inde – tout en étant consommés aussi au Yémen –, la consommation des étoffes et tissus représentait une véritable marque d'appartenance culturelle, c'est alors par le biais de ce réseau de produits spécifique que le sud de la Péninsule participait même modestement à cette « société méditerranéenne » mise en lumière par les documents de la Geniza.

---

<sup>55</sup> Cf. *Nūr al-ma'ārif*, I, p. 517 : « Par la Porte [du Continent], aucune exportation (*ṣādir*) ne doit sortir, sauf ce qui est apporté à dos de chameau aux Altesses protégées (*ḡihāt*). » Ces dernières sont les princesses de la famille rasūlide.

**[p. 229] Annexe. Les marchandises venant d’Egypte à Aden dans les listes fiscales rasūlides**

Note sur le tableau récapitulatif :

- Les produits sont classés en deux catégories, textiles et non-textiles. À l’intérieur de chaque catégorie, les produits sont classés selon l’ordre alphabétique du nom arabe. La nomenclature est celle de *Nūr al-ma’ārif*. Les dénominations de *Mulaḥḥaṣ al-fiṭan*, même divergentes, n’ont pas été indiquées ici par souci de lisibilité. Les noms entre [ ] sont des expressions ou des noms sous entendus dans le texte édité.

- Les produits précédés de \* sont cités dans Ibn al-Muḡāwir, *Ta’rīḥ al-mustabṣīr*, *op. cit.*, p. 140-141.

- Les produits précédés de ● sont cités dans les documents de la Geniza indienne (voir n. 27 pour la liste des documents exploités).

- Les traductions en français sont indicatives. Pour plus de détails, nous nous permettons de renvoyer au glossaire de notre thèse de doctorat.

- Quantités (QT) :

1 b = 1 *bahār*  
 1 m = 1 *mann*  
 10 m = 10 *mann*  
 1 by = 1 *bay’a*  
 100 d = 100 dinars

- Prix de référence (PX)

Calculé par rapport à la taxe de *dilāla*, il est arrondi au dinar (d) inférieur ou supérieur le plus proche.

- Rapport ‘*uṣūr*/prix de référence (RAP)

Il est arrondi au nombre entier le plus proche

- Référence du produit dans *Nūr al-ma’ārif*, vol. I (NM)

La cote est composée de la référence de la liste (A, B, D ou F), suivi du numéro de la page et du numéro d’ordre du produit dans la page séparés par un tiret.

- Référence du produit dans *Mulaḥḥaṣ al-fiṭan* (MUL)

La cote est composée du numéro du folio, de la face (r° ou v°) et du numéro d’ordre du produit dans la page séparés par un tiret

- Itinéraire suivi par le produit (IT)

G = produit passant à la fois par la mer Rouge et le golfe Arabo-Persique.

Les autres produits circulent seulement par la mer Rouge (voie maritime ou terrestre).

**[p. 230]**

Produits	QT	PX	RAP	NM	MUL	IT
<i>abdān ṣūf</i>	10	?	?	F 488-2	23v-32	
[ <i>abrād</i> ‘ <i>irāqiyya</i> ]	10	8 d	21 %	D 479-17	24r-13	G
<i>muqāraba</i>						
<i>abrād</i> ‘ <i>irāqiyya</i>	10	25 d	10 %	D 479-16	24r-14	G
<i>abrād</i> [ <i>sābūriyya</i> ]	10	80 d	7 %	D 479-15	24r-14	G
<i>aksiya bayḍ</i>	10	29 d	14 %	A 413-9	24r-1	
<i>aksiya malaṭī</i>	10	29 d	12 %	D 482-24	23v-21	
<i>aksiya qarmaz</i>	10	50 d	14 %	F 488-7	23v-33	
‘ <i>amā’im mulawwana</i>	10	25 d	11 %	D 481-18	23r-3	
couleurs						
‘ <i>amā’im</i> [ <i>mulawwana</i> ]	[10]	13 d	12 %	D 481-20		
<i>ṣiḡār</i>						
plusieurs couleurs						
‘ <i>amā’im qūṣī</i>	10	5 d	16 %	D 481-22	23r-4	
‘ <i>amā’im qūṣī muṭarraza</i>	10	6 d	16 %	D 481-21	23r-5	
‘ <i>amā’im</i> [ <i>siqilī</i> ]	10	42 d	11 %	D 483-5		
turbans de Sicile						

<i>anqiba muḍahhaba</i>	voiles de visage brochés d'or	10	?	?	D 484-4	23r-24	
<i>[anqiba] muṭarrāz</i>	voiles de visage brodés	[10]	?	?	D 484-5	23r-25	
<i>'aqadāt mulawwana</i>	étoffes courtes rayées, de plusieurs couleurs	10	4 d	8 %	D 479-26		G
<i>ṣiḡār</i>							
<i>'aqadāt mulawwana kibār</i>	étoffes longues rayées, de plusieurs couleurs	10	8 d	8 %	D 479-25	23r-10	G
<i>* 'aqadāt kattān</i>	étoffes rayées en lin	10	8 d	8 %	A 444-1	23r-10	G
<i>'arādī ḥām</i>	foulards bruts	[10]	100 d	10 %	D 482-10	23r-7	
<i>'aṣā'ib</i>	couronnes en soie	[10]	?	?	D 484-7	23r-25	
<i>awsāt musaffa'</i>	?	10	?	?	D 483-18		
<i>baḍalāt muḍahhaba</i>	blouses brochées d'or	10	130 d	13 %	A 414-4	23v-1	
<i>baḍalāt sādīḡ bayḍ wa-sha'rī</i>	blouses sans ornements ; blanches ; avec poils de chèvre	10	70 d	10 %	A 414-5		
<i>[baḍalāt muṭarrāza] riḡā'</i>	blouses brodées, qualité excellente	10	100 d	12 %	D 482-1	23v-5	
<i>baḍalāt muṭarrāza wasaṭ</i>	blouses brodées, qualité moyenne	10	80 d	11 %	D 481-25		
<i>[baḍalāt muṭarrāza] muqāraba</i>	blouses brodées, qualité médiocre	10	50 d	12 %	D 482-2	23v-6	
<i>baḡāniq muḍahhaba</i>	foulards brochés d'o	10	?	?	D 484-8	23r-24	
<i>[baḡāniq] muṭarrāz wa-sādīḡ</i>	foulards brodés ; foulards sans ornements	[10]	?	?	D 484-9	23r-25	
<i>baqā'ir ḡabāṣī</i>	turbans larges	10	60 d	12 %	D 481-23	22v-27	
<i>baqā'ir riḡā'</i>	d'Abyssinie, qualité excellente				A 415-5		
<i>baqā'ir wasaṭ</i>	turbans larges, qualité moyenne	10	50 d	?	A 415-6		
<b>[p. 231]</b>							
<i>baqā'ir muqāraba</i>	turbans larges, qualité médiocre	10	35 d	12 %	A 415-7		
<i>dusūt ḡarīr sādīḡ</i>	soie unie	10	?	?	D 483-10	23r-25	
<i>fuwaṭ ḡarīr</i>	pagnes en soie	10	75 d	6 %	F 487-12	24r-30	G
<i>• fuwaṭ kattān wa-muḡaṣṣā</i>	pagnes en lin, avec bords ornementés	10	29 d	7 %	F 487-17	24r-32	G
<i>fuwaṭ mulawwana futūḡī</i>	pagnes de plusieurs couleurs futūḡī (?)	10	21 d	9 %	D 481-16	24r-33	
<i>* fuwaṭ qūṣī muḡaṣṣā</i>	Pagnes de Qūṣ aux bords ornementés	10	8 d	11 %	D 483-4		
<i>fuwaṭ qūṣī iskandarī</i>	Pagnes de Qūṣ et Alexandrie	10	17 d	8 %	A 448-1		
<i>fuwaṭ qūṣī kibār</i>	grands pagnes de Qūṣ	10	5 d	13 %	A 448-2	24r-35	
<i>fuwaṭ qūṣī ṣiḡār</i>	petits pagnes de Qūṣ	10	3 d	17 %	A 448-3	24r-36	
<i>ḡawāṣī ḡarīrī</i>	voiles en soie	[10]	?	?	D 484-6	23r-25	
<i>ḡulal muḍahhaba</i>	manteaux brochés d'or	10	620 d	3 %	D 479-30	24r-4 24v-6	
<i>ḡulal mulawwana</i>	manteaux de plusieurs couleurs	10	60 d	8 %	D 479-29		G
<i>• ibriṣim</i>	soie	10 m	321 d	2 %	D 479-6	22v-25	G
<i>* kattān</i>	lin	1 b	50 d	4 %	D 480-17	4r-3	
<i>ma'āḡir bayḍ</i>	ceintures blanches brochées au fil d'or	10	40 d	7 %	D 483-14	23r-8	
<i>muḍahhaba</i>							
<i>ma'āḡir mulawwana</i>	ceintures teintées de plusieurs couleurs	10	25 d	10 %	D 479-24	23r-9	G
<i>malāḡif miṣriyya</i>	draps grossiers d'Egypte	10	15 d	10 %	D 483-2		
<i>mallāwāt dabīqī</i>	grands draps, type Dabīq	10	21 d	12 %	A 456-21		
<i>mallāwāt ḡarīr</i>	grands draps en soie	10	210 d	5 %	F 486-26	24r-22	
<i>mallāwāt ḡumṣī wa-kāfirī wa-tāwūsī</i>	grands draps de plusieurs couleurs (?)	10	21 d	11 %	D 481-11	24r-23	
<i>mallāwāt kattān wa-</i>	grands draps en lin, de	10	50 d	8 %	D 481-13	24r-20	

<i>futūhī wa-ḥumsī wa-kāfūrī wa-tāwūsī mallāwāt ḥalṭ</i>	plusieurs couleurs grands draps mêlés de soie et lin	10	160 d	6 %	A 456-24	24r-21	
<i>mallāwat miṣrī ‘amal al-Habaš</i>	grands draps d’Egypte, produits d’Abyssinie	10	50 d	8 %	D 483-1	23r-14	
<i>mallāwāt qifī</i>	grands draps de Qifṭa	10	10 d	18 %	A 456-22	24r-27	
<i>mallāwāt qūṣī</i>	grands draps de Qūṣ	10	10 d	15 %	A 456-20	24r-25	
<i>mallāwāt quṭn</i>	grands draps en coton	10	?	?	B 474-7	24r-28	
<i>mallāwāt ša ‘rī</i>	grands draps en poil de chèvre	10	17 d	12 %	D 481-12		
<i>mallāwāt ša ‘rī futūhī</i>	grands draps en poil de chèvre couleur <i>futūhī</i> (?)	10	40 d	9 %	D 481-14		
[p. 232] <i>mallāwāt</i>	brochés d’or	10	210 d	12 %	D 481-15	24r-26	
<i>ma[m]āṭir ṣawf kibār</i>	manteaux de pluie en laine, grande taille	10	100 d	13 %	D 482-25	23v-30	
<i>ma[m]āṭir ṣawf wa-ḥarīrī</i>	manteaux de pluie en laine et soie	10	29 d	12 %	D 482-23	23v-31	
<i>Manādīl antākiyya ṣiḡār</i>	châles d’Antioche courts	10	5 d	10 %	D 483-7		
• <i>manādīl kattān ‘āl</i>	châles en lin, qualité excellente	[10]	10 d	10 %	D 482-7	23r-7	
<i>[manādīl kattān] kāfūrī</i>	châles en lin de couleur camphre	[10]	10 d	10 %	D 482-9	23v-10	
<i>[manādīl kattān] sādīḡ</i>	châles en lin unis	[10]	10 d	10 %	D 482-8	23r-7	
<i>manādīl maqṣūr</i>	châles écrus avec entrelacs	10	15 d	9 %	A 457-5	23r-6	
<i>manādīl muḍahhaba</i>	châles brochés d’or	10	?	?	D 483-21	23r-17	
<i>manādīl muṭarrāza</i>	châles brodés	10	25 d	8 %	F 491-10	23r-18	
<i>manādīl muqāraba ša ‘rī wa-kāfūrī wa-sādīḡ</i>	châles en poil de chèvre, couleur camphre et sans ornements, médiocres	10	11 d	15 %	D 481-17		
<i>manādīl subā ‘iyya muzannāza wa-musakkan</i>	châles de 7 coudées avec bandeaux décorés	10	17 d	11 %	D 482-6	23v-9	
<i>manādīl qūṣī</i>	châles de Qūṣ	10	5 d	13 %	A 457-3	23v-8	
<i>manādīl qūṣī muṣabbak</i>	châles de Qūṣ, avec entrelacs	10	10 d	9 %	A 457-4		
• * <i>maqāṭi ‘ bayḍ wa-muṣaffā ‘ wa-ḥarīrī rifā ‘</i>	turbans en lin blancs et sombres, brochés de soie, qualité excellente	10	30 d	10 %	D 481-8	24r-38	
<i>maqāṭi ‘ dimyāfī</i>	turbans en lin de Damiette, brochés d’or	10	21 d	11 %	A 457-6	24v-2	
<i>muḍahhaba</i>							
<i>maqāṭi ‘ dimyāfī maqṣūr</i>	turbans en lin de Damiette, écrus	10	21 d	11 %	A 457-7	24v-5	
<i>maqāṭi ‘ dimyāfī ḥām</i>	turbans en lin de Damiette, bruts	10	19 d	8 %	A 457-8	24v-4	
<i>[maqāṭi ‘ ḥarīrī] wasaṭ</i>	turbans en lin, brochés de soie, qualité moyenne	10	21 d	11 %	D 481-9	24r-39	
<i>maqāṭi ‘ [ḥarīrī] ḡihāz</i>	turbans en lin brochés de soie, qualité médiocre	10	15 d	20 %	D 481-10		
<i>maqāṭi ‘ qūṣī</i>	turbans en lin de Qūṣ	10	8 d	17 %	A 457-5	24v-1	
<i>naṣāfī baḡdādī rifā ‘</i>	capotes blanches de Bagdad, excellente qualité	10	50 d	7 %	D 479-10	24v-7	G
<i>naṣāfī baḡdādī wasaṭ</i>	capotes blanches de Bagdad, qualité moyenne	10	29 d	9 %	D 479-11	24v-8	G
<i>naṣāfī mawṣiliyya</i>	capotes blanches de Mossoul	10	13 d	18 %	D 479-12	24v-9	G
<i>naṣāfī muḍahhaba</i>	capotes brochées au fil d’or	10	80 d	7 %	D 483-11	24v-10	G
[p. 233]	Etoffes de Sousse en lin	10	75 d	10 %	D 481-5	24r-9	

* <i>sawāsī bayḍ wa-musaffā' rifā'</i>	blanches et sombres, qualité excellente							
[ <i>sawāsī bayḍ wa-musaffā'</i> ] <i>wasat</i>	étoffes de Sousse en lin, blanches et sombres, qualité moyenne	10	50 d	11 %	D 481-6	24r-11		
[ <i>sawāsī bayḍ wa-musaffā'</i> ] <i>muqāraba</i>	grandes étoffes en lin de Sousse, blanches et sombres	10	30 d	16 %	D 481-7			
<i>sawāsī ḥarīrī ḥām rifā'</i>	étoffes de Sousse en soie brutes, qualité excellente	10	150 d	8 %	D 482-15	24r-6		
<i>sawāsī ḥarīrī ḥām wasat</i>	étoffes de Sousse en soie brutes, de qualité moyenne	10	100 d	9 %	D 482-16			
* <i>sawāsī ḥarīrī ḥām muqāraba</i>	étoffes de Sousse en soie brutes, qualité médiocre	10	60 d	10 %	D 482-17			
<i>sawāsī ḥarīrī maqšūr rifā'</i>	étoffes de Sousse en soie écruës, qualité excellente	10	100 d	9 %	D 482-18	24r-8		
<i>sawāsī ḥarīrī maqšūr wasat</i>	étoffes de Sousse en soie écruës, qualité moyenne	10	75 d	10 %	D 482-19			
<i>sawāsī ḥarīrī maqšūr muqāraba</i>	étoffes de Sousse en soie écruës, qualité médiocre	10	50 d	11 %	D 482-20	24r-8		
<i>sawāsī qūš muqāraba</i>	étoffes de Sousse en lin, type Qūš, qualité médiocre	10	10 d	28 %	A 435-5	24r-12		
<i>šarābiyyāt mulawwana</i>	turbans de plusieurs couleurs	10	25 d	12 %	D 481-19			
<i>šimāl</i>	manteaux	---	?	?	D 481-24			
<i>šūqaq dabīqī muḍahhaba</i>	étoffes en lin fin de Dabīq, brochées d'or	10	42 d	11 %	A 436-5			
<i>šūqaq iškālāt</i>	pièces de damas	10	10 d	15 %	D 483-8	23r-12	G	
<i>šūqaq kattān</i>	pièces de draps en lin	10	10 d	6 %	A 436-3	24v-16	G	
<i>talātīm muṭarraza rifā'</i>	voiles brodés, qualité excellente	10	60 d	12 %	D 482-3			
<i>talātīm muṭarraza wasat</i>	voiles brodés, qualité moyenne	10	50 d	12 %	D 482-4	23v-3 ?		
<i>talātīm muṭarraza muqāraba</i>	voiles brodés, qualité médiocre	10	35 d	12 %	D 482-5	23v-4 ?		
<i>taqānī' bayḍ</i>	voiles de visage blancs	10	4 d	8 %	D 479-13			
<i>taqānī' ḥarīr wa-sādiğ</i>	voiles de visage en soie et unis	10	?	?	D 483-19	23r-15		
<i>taqānī' šarb muḍahhaba</i>	voiles de lin fin brochés d'or	10	?	?	D 483-21	23r-17		
<i>tarahāt muḍahhaba</i>	capuches brochées d'or	10	?	?	D 483-21	23r-17		
<i>ṭiyāb anṭākī rifā'</i>	étoffes d'Antioche, qualité excellente	10	10 d	10 %	D 482-12	23v-11		
<i>ṭiyāb anṭākī wasat</i>	étoffes d'Antioche, qualité moyenne	10	80 d	10 %	D 482-13	23v-11		
[p. 234]	étoffes d'Antioche, qualité médiocre	10	50 d	13 %	D 482-14	23v-11		
<i>ṭiyāb anṭākī muqāraba</i>	étoffes de quatre coudées de Damiette, brochées d'or	10	?	?	D 483-16			
<i>ṭiyāb 'attābī</i>	étoffes de soie d'al-'Attābiyya (Bagdad)	10	80 d	8 %	D 479-21	23v-27	G	
<i>ṭiyāb 'attābī muqāraba</i>	étoffes de soie d'al-'Attābiyya, qualité médiocre	10	50 d	9 %	A 421-7		G	
<i>ṭiyāb aṭlas</i>	satins	10	250 d	10 %	A 421-4	23v-18	G	
<i>ṭiyāb [aṭlas] muqāraba</i>	satins, qualité médiocre	10	150 d	5 %	A 421-6		G	
<i>ṭiyāb bunduqī ḡiyād</i>	étoffes de Venise, qualité	10	80 d	11 %	A 420-6	23r-20		

<i>ṭiyāb bunduqī wasaṭ</i>	excellente étoffes de Venise, qualité moyenne	10	60 d	12 %	A 420-7	23r-22	
<i>ṭiyāb bunduqī muqāraba</i>	étoffes de Venise, qualité médiocre	10	40 d	13 %	A 420-8	23r-23	
<i>ṭiyāb dabīqī wasaṭ</i>	étoffes de Dabīq, qualité moyenne	10	60 d	12 %	D 482-21	23v-25?	
<i>ṭiyāb dabīqī muqāraba</i>	étoffes de Dabīq, qualité médiocre	10	40 d	12 %	D 482-22		
<i>ṭiyāb dībāj &lt;mumazzaj&gt;</i>	brocarts brochés d'or et inscrits	10	500 d	7 %	D 479-18	23v-15	G
<i>ṭiyāb dībāj mutaḡgar</i>	brocarts	10	170 d	8 %	D 479-20	23v-16	G
<i>ṭiyāb fārisiyya ḥām</i>	étoffes brutes de Perse	10	6,5 d	16 %	D 479-28		G
<i>ṭiyāb fārisiyya maqṣūr</i>	étoffes écruées de Perse	10	12,5 d	9 %	D 479-27		G
<i>ṭiyāb ḥarīr ṣandāt</i>	étoffes de soie (?)	10	17 d	15 %	D 483-15	23v-20	
<i>ṭiyāb ḥarīrī turkī iṣfahānī</i>	étoffes de soie turque d'Isfahan	10	30 d	17 %	D 483-9	23v-13	G
<i>ṭiyāb ḥawliyya</i>	étoffes courtes	10	30 d	17 %	D 479-22	23v-17	G
<i>[ṭiyāb] ḥaṭā'ī nasīj</i>	brocarts tissés de soie de Chine	10	500 d	7 %	D 479-19	23v-15	G
<i>ṭiyāb ḥ<sup>w</sup>ārizmī wa-[marūzī]</i>	étoffes du Khwārizm et de Marū	10	130 d	2 %	489-14	23v-14	G
<i>ṭiyāb marfūda</i>	Etoffes (?)	10	21 d	11 %	D 483-6		
<i>ṭiyāb muṣmāt muḡahhab</i>	étoffes de couleur brochées d'or	10	?	?	D 483-17		
<i>ṭiyāb širāziyya</i>	étoffes de Shīrāz	10	21 d	11 %	D 479-14	23r-8	G
<i>ṭiyāb siqlāṭūn</i>	étoffes de damas lourd	10	250 d	10 %	D 479-23	24v-11	
<i>uzur muḥaṣṣā wa-bayḡ</i>	étoffes avec des bordures ornementées et blanches	10	16 d	6 %	A 412-5	24v-23	
<i>wasṭāniyya sādīḡ rifā'</i>	pardessus sans ornements, qualité excellente	10	42 d	2 %	D 483-3		

## [p. 235]

Produit		QT	PX	RAP	Réf NM	MUL	IT
<i>'afṣ</i>	noix de galle	1 b	29 d	4 %	D 479-9	4r-21	G
<i>'asal naḥl</i>	miel	1 b	?	?	D 480-5	4r-15	G
<i>azfār mudawwar</i>	blattes de Byzance rondes	1 b	67 d	5 %	A 413-5	4r-36	
<i>azfār mushaqqar</i>	blattes de Byzance brunes	1 b	29 d	6 %	A 413-6	4r-37	
• <i>durakī 'abrī</i>	?	1 b	29 d	5 %	D 480-29	4r-24	
<i>durakī dahlakī</i>	?	1 b	29 d	8 %	D 480-28	4r-23	
<i>Furfurān</i>	?	1 b	33 d	15 %	A 446-1		
<i>hadās fārisī</i>	myrte de Perse	1 b	17 d	5 %	D 480-2	4r-14	G
* <i>ḥadīd</i>	fer	--		20 %	A 424-2		G
* <i>ḥumar</i>	fruit du tamarin	1 b	8 d	6 %	D 480-7		
<i>'irq al-sūs</i>	réglisse	1 b	13 d	5 %	D 483-13	4r-18	
• <i>kāḡid 'irāqī</i>	papier d'Iraq	1 s	?	?	D 480-4	24r-37	G
<i>Kammūn</i>	cumin	1 b	33 d	4 %	D 483-20	4r-13	
<i>kibrūt</i>	soufre	1 b	33 d	4 %	D 484-3	4r-19	
• <i>kuhl maḡribī</i>	kohl du Maghreb	1 b	33 d	6 %	D 480-1	4r-2	G
<i>lādān</i>	<i>laudanum</i>	1 b	83 d	8 %	D 480-14	4r-12	G
<i>Maḡlab bi-qiṣri-hi</i>	résine odoriférante avec son écorce	1 b	83 d	4 %	D 479-2	4r-9	G
<i>Maḡlab munaqqā</i>	résine odoriférante sans écorce	1 b	117 d	4 %	D 479-1	4r-7	G
<i>mā' ward</i>	eau de rose	10 m	21 d	2 %	D 479-5	24v-31	G
• <i>mā' i'a sā'ila</i>	storax liquide	1 b	67 d	4 %	D 481-2	4r-1	
• <i>mā' i'a yābisa</i>	storax solide	1 b	29 d	9 %	D 481-4		
• <i>mirḡān ḡayyid</i>	corail, qualité excellente	1 by	142 d	2 %	D 480-20	24v-24	
<i>mirḡān wasaṭ</i>	corail, qualité moyenne	1 by	100 d	3 %	D 480-22	24v-26	
<i>mirḡān maras</i>	corail nettoyé (?)	1 by	54 d	2 %	D 480-26	24v-25	

<i>mirḡān muqārib</i>	corail, qualité médiocre	1 by	58 d	4 %	D 480-24	24v-27	
<i>muṣṭakā</i>	Mastic	1 b	363 d	2 %	D 481-1	24v-42	
<i>nūšādīr</i>	ammoniaque	10 m	21 d	3 %	D 480-18	24v-32	
<i>qiṣr al-maḥlab</i>	écorce sans la résine	1 b	59 d	4 %	D 479-3	4r-8	G
• <i>raṣāṣ abyad</i>	plomb blanc (étain)	1 b	100 d	4 %	D 480-13	24v-40	G
• <i>raṣāṣ aswad</i>	plomb noir (graphite)	1 b	29 d	4 %	D 480-12	24v-41	G
• <i>rāsīḥt</i>	antimoine	10 m	21 d	3 %	D 480-19	24v-33	
<i>salīṭ</i>	huile de sésame	1 b	?	?	D 483-22		
<i>samn</i>	beurre clarifié	1 b	?	?	D 483-23	4r-34	
<i>šabb</i>	alun	1 b	8 d	12 %	D 484-10		
<i>šam‘</i>	cire	1 b	50 d	4 %	D 480-6	4r-16	
<i>si‘d</i>	souchet	1 b	17 d	5 %	D 479-31	4r-17	G
• <i>šifr {faḥr} [faḥr]</i>	cuivre poli	1 b	100 d	5 %	D 480-8	24v-39	
<i>šifr bayrawa</i>	cuivre <i>bayrawa</i> (?)	1 b	67 d	4 %	D 480-11	24v-38	G
• <i>šifr quḍub ḥalū</i>	cuivre en baguette tendre	1 b	183 d	5 %	D 480-9	24v-36	
<i>šifr quḍub murr</i>	cuivre en baguette dur	1 b	112 d	7 %	D 480-10	24v-37	
<i>ṭamara ḥamrā‘</i>	tamarin rouge	1 b	100 d	4 %	D 479-4	4r-4	G
[p. 236]	tamarin pressé	1 b	67 d	4 %	D 479-7	4r-5	G
<i>ṭamara ma‘šūr</i>							
<i>iūtiyā‘ mazārīnī</i>	oxyde de zinc	1 b	75 d	4 %	D 480-3	4r-10	G
• <i>uṣna ‘irāqīyya</i>	lichen d’Iraq	1 b	29 d	8 %	D 481-3	4r-32	
<i>‘uṣṣāra</i>	marc des graines de sésame pressées	1 b	1 d	34 %	D 484-2		
<i>wars</i>	mémécyle	1 b	?	?	A 457-9		
* <i>za‘farān</i>	safran	1 m	48 d	2 %	D 479-8	24v-30	G
• <i>zabīb</i>	raisins secs	1 b	?	?	D 484-1	4r-29	
• <i>zāḡ</i>	vitriol	1 b	8 d	6 %	A 430-4	4r-31	
• <i>zanḡafar</i>	cinabre	10 m	121 d	2 %	D 480-16	24v-34	
<i>zarnīḥ aṣfar</i>	orpiment	1 b	25 d	9 %	D 483-12	4r-6	
• <i>zi‘baq</i>	mercure	10 m	73 d	2 %	D 480-15	24v-35	
<i>zuḡāḡ miṣrī</i>	verre égyptien	100 d	---	5 %	D 480-30		